

78



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le jeudi 5 juillet 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 5 juillet 2007

13 h

Prière.

L'hon. M. Jamieson (Saint John-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rejeter la demande de Rogers Head Resort Ltd. de fermer la voie menant au lac Giffin, afin de maintenir l'accès du public au lac et à la plage. (Pétition 51.)

M^{me} Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'exploitation à double volet et pour le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*. (Pétition 52.)

Pendant la période des déclarations de députés, le président interrompt les délibérations et signale que cette période ne doit pas servir à des attaques personnelles contre d'autres parlementaires.

Avec le consentement unanime, M. Fitch (Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre copie du compte de frais de décembre 2006 de l'hon. M. Burke, ministre de la Justice et de la Consommation.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par l'hon. M. Jamieson, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a comme engagement de faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick acquièrent les compétences qu'il leur faut pour s'intégrer pleinement à la société ;

attendu que, pour atteindre son objectif d'autosuffisance d'ici à 2026, le Nouveau-Brunswick a besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée et formée par l'éducation ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue le Comité spécial de l'apprentissage continu, chargé d'examiner tous les aspects du système d'éducation au Nouveau-Brunswick, de faire enquête et de faire rapport à la Chambre à cet égard ainsi que, notamment, de se pencher sur les autres questions et les documents soumis à son étude par le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le ministre de l'Éducation et la ministre des Services familiaux et communautaires et déposés au bureau du greffier de l'Assemblée législative;

que, étant donné que, selon l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes de 2003 (EIACA), 56 % des gens du

Nouveau-Brunswick de 16 ans et plus ne sont pas assez alphabétisés pour s'insérer efficacement dans une économie moderne et dans une société axée sur le savoir et que rien n'a changé, essentiellement, depuis 1994,

le Comité spécial de l'apprentissage continu ait comme première mission de faire enquête et rapport sur l'état de l'alphabétisation et de la littératie au Nouveau-Brunswick et de formuler des recommandations sur l'amélioration de l'alphabétisation et de la littératie dans la province, afin que tous les gens du Nouveau-Brunswick aient les compétences nécessaires pour s'intégrer pleinement à l'économie et à la société du Nouveau-Brunswick, et plus précisément sur les questions suivantes :

- les initiatives d'apprentissage précoce ;
- la littératie dans le système d'éducation maternelle–secondaire ;
- l'alphabétisation des adultes, au travail et à l'échelle communautaire ;
- les rapports entre l'alphabétisation et la santé ;
- les besoins des adolescents et adolescentes en matière d'alphabétisation, surtout les adolescents et adolescentes à risque ;
- les besoins des personnes âgées en matière d'alphabétisation ;
- les besoins des Autochtones en matière d'alphabétisation et de littératie ;
- les besoins des immigrants et immigrantes en matière d'alphabétisation et de littératie, de français langue seconde et d'anglais langue seconde ;

que le comité soit aussi chargé d'entendre les avis des membres du grand public, des groupes d'intérêts et d'autres ;

que, en plus d'être investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit habilité :

- à se réunir pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- à tenir séance à divers endroits, si nécessaire ;
- à s'adjoindre le personnel qu'il requiert ;

que le comité, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité ;

que le Comité spécial de l'apprentissage continu soit composé de M^{me} M^{ac}Alpine-Stiles, de M. A. LeBlanc, de M. Fraser, de M. B. LeBlanc, de M^{me} Lavoie, de M. Miles, de M. Brewer, de M. Stiles, de M^{me} Dubé, de M^{me} Blaney et de M. Urquhart. (Motion 81.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par l'hon. M. Jamieson, propose ce qui suit :

attendu que le mieux-être est un élément indispensable d'une collectivité durable et de l'autosuffisance de la province ;

attendu que nous avons tous un rôle à jouer pour ce qui est d'adopter et de maintenir des modes de vie sains ;

attendu que le gouvernement entend encadrer des interventions suivies et coordonnées et la participation de tous les partenaires dans la promotion du mieux-être ;

qu'il soit résolu que la Chambre constitue le Comité spécial du mieux-être, chargé de nouer un dialogue avec la population et les parties prenantes et de formuler à la Chambre des recommandations pour interpellier la population et la mobiliser à l'égard du mieux-être ;

que le comité spécial stimule les échanges et le dialogue, parmi la population et les parties prenantes, au sujet du mieux-être, délimite les fonctions et responsabilités de la population, des parties prenantes et des pouvoirs publics comme catalyseurs de changement à l'égard du mieux-être et sensibilise la population et les parties prenantes à l'interrelation entre le mieux-être et d'autres champs d'action publique ;

que, en plus d'être investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit habilité :

- à se réunir pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la prochaine session ;
- à tenir séance à divers endroits, si nécessaire ;
- à s'adjoindre le personnel qu'il requiert ;

que le comité, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité ;

que le comité soit composé de M. Collins, de M. Kenny, de M. Brewer, de M^{me} Lavoie, de M. R. Boudreau, de M. Miles, de M. Stiles, de M. C. Landry, de M. Fitch et de M. Olscamp. (Motion 82.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par l'hon. M. Jamieson, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par l'ajout du nom de M. Collins ;

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par l'ajout du nom de M. Alward. (Motion 83.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, moyennant l'autorisation de la Chambre pour modifier l'heure de l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick et le volume II du budget supplémentaire pour 2005-2006 puis, sur autorisation, revienne à l'appel du dépôt de projets de loi pour le dépôt des projets de loi de subsides relatifs au budget principal et au budget supplémentaire, après quoi, sur autorisation, il sera ordonné que ces projets de loi de subsides soient lus une deuxième et une troisième fois sur-le-champ. La Chambre passera ensuite à l'appel des motions émanant des députés pour étudier la motion 68, se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 58, et, sur autorisation, il sera ordonné que ce projet de loi soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Il est unanimement convenu de reporter à plus tard dans la séance l'étude des motions émanant des députés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisi ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2007-2008
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
Administration	3 480 000
Développement industriel et entreprises	13 613 000
Secrétariat de la croissance démographique	3 000 000
Aide stratégique	8 600 000
Moins : crédits législatifs	39 000
Votés	28 654 000

PRÊTS ET AVANCES

ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
<i>Loi sur le développement économique, Loi sur l'aménagement agricole et la Loi sur le développement des pêches</i>	50 000 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Autres (petits ministères)	40 000
STOCKS	
Entreprises Nouveau-Brunswick	5 000 000

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2005-2006, VOLUME II
COMPTE ORDINAIRE

MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES	
Sécurité du revenu	3 773 215,50
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Régimes de pension prévus par la loi, prestations accumulées et subventions	14 051 076,48
Provision pour pertes	29 679 712,47
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
Procureur général	158 087,76
Services aux tribunaux	685 457,79

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS	
Infrastructure d'entreprise et du tourisme	9 074,71

COMPTÉ DE CAPITAL

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Fonds complémentaire provincial de	
transfert de taxe sur l'essence	2 697 496,15

La Chambre adopte ces crédits.

Sur autorisation de la Chambre, sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. V. Boudreau :

84, *Loi supplémentaire de 2005-2006 (2) portant affectation de crédits* ;
85, *Loi de 2007-2008 portant affectation de crédits*.

Il est unanimement convenu que ces projets de loi soient lus une deuxième fois sur-le-champ.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

84, *Loi supplémentaire de 2005-2006 (2) portant affectation de crédits* ;
85, *Loi de 2007-2008 portant affectation de crédits*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que l'ordre de renvoi au Comité plénier des projets de loi 84 et 85 soit révoqué et que ces projets de loi soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

84, *Loi supplémentaire de 2005-2006 (2) portant affectation de crédits*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 85, *Loi de 2007-2008 portant affectation de crédits*, la tenue d'un vote nominal est demandée. La motion portant troisième lecture est adoptée par le vote suivant :

POUR : 26

l'hon. M. MacIntyre	l'hon. M. Arseneault	M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M. Doherty	M. A. LeBlanc
l'hon. S. Graham	l'hon. M ^{me} Schryer	M. Kenny
l'hon. M. Jamieson	l'hon. M. Lamrock	M ^{me} Lavoie
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Burke	M. Miles
l'hon. C. Robichaud	l'hon. M. Foran	M. B. LeBlanc
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Doucet	M. Stiles
l'hon. M. Haché	l'hon. M. Keir	M. Brewer
l'hon. D. Landry	l'hon. M. Albert	

CONTRE : 20

M. Mockler	M. Huntjens	M. Betts
M. D. Graham	M ^{me} Blaney	M. Northrup
M. Volpé	M ^{me} Poirier	M. Olscamp
M. Harrison	M. Holder	M. Urquhart
M. Robichaud	M ^{me} Dubé	M. C. Landry
M. Ashfield	M. Alward	M. C. LeBlanc
M. MacDonald	M. Fitch	

Le projet de loi 85, *Loi de 2007-2008 portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Sur autorisation de la Chambre et conformément à l'avis de motion 68, M. Volpé, appuyé par M. Ashfield, propose ce qui suit :

attendu que la conjoncture du marché des produits forestiers a évolué au cours des dernières années ;

attendu que l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick assure un nombre important d'emplois directs et indirects ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick est chargé d'assurer la juste valeur et l'optimisation des ressources forestières à toute la population du Nouveau-Brunswick et aux propriétaires de terrains boisés privés ;

attendu que le premier ministre et le ministre des Ressources naturelles ont dit que le rapport du Comité spécial de l'approvisionnement en bois de 2004 n'est plus pertinent et que nous devons nous réorienter ;

attendu qu'il incombe à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick d'étudier de façon proactive les questions qui peuvent avoir de graves répercussions sur la province ;

attendu qu'il faudrait un forum de vastes consultations publiques avant la prise d'autres décisions importantes concernant l'industrie forestière, y compris la vente de grandes étendues de terres forestières ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative envisage l'opportunité de convoquer sur-le-champ un comité spécial de l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Pendant le débat, le président met M. Mockler en garde contre l'emploi du mot « menti », même si le député prétend citer un article de journal.

Le débat se termine. La motion 68, mise aux voix, est rejetée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause-repas du soir.

La séance, suspendue à 19 h 45, reprend à 20 h 45 sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 58 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est en conséquence lu une troisième fois le projet de loi suivant :

58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance est levée à 21 h 33.